



Proconseil Office de conseil viticole
 Jordils 3 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne
 Tel : 021 614 24 31 • Fax : 021 614 24 04
 Email : viticulture@prometerre.ch
 Site web : www.prometerre.ch

Laboratoire cantonal d'œnologie
 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture
 et des affaires vétérinaires (DGAV)
 Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges
 Tél. 079 941 09 18
 Email : philippe.meyer@vd.ch



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 1 du 10 février 2023

Recensements et registre des vignes : les plateformes Acorda et VV20 sont ouvertes.

Plan Phyto Vaudois : rappel des mesures disponibles pour 2023.

Contributions fédérales au système de production : c'est le moment d'inscrire vos parcelles aux différentes mesures. Retrouvez les réponses à vos questions en ligne.

Index phytosanitaire viticulture 2023 : ce document de référence est disponible pour la saison 2023.

Conférences InnoVino 2023 : les diaporamas des conférences viti et oeno sont maintenant disponibles en ligne.

Viticulture et vinification bio : une nouvelle liste des intrants bio pour la vinification et des points importants pour les contrôles.

Séances d'infos VITiplus et prochains cours : actualités, couverts temporaires et porte-greffe. Le programme est disponible.

Outil d'autocontrôle « bonnes pratiques phytos » : évaluez en ligne, sans conséquences, le risque lié à vos pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires.

Recensements et VV20

Les tâches administratives des exploitants sont actuellement en cours. Les différents délais pour la réalisation de ces travaux sont fixés au :

- 15 mars pour le recensement PER, inscriptions des parcelles aux diverses contributions fédérales et vaudoises ;
- 31 mars pour la mise à jour du registre des vignes avec l'outil VV20.

Pour rappel, la porte d'entrée à ces différents outils se fait grâce au portail Agate.ch.

Pour rappel, l'agenda agricole 2023 avec les délais d'inscription aux différents programmes de mesures :

30 janvier au 15 mars 2023	Recensement du BETAİL (hors BDTA) et des STRUCTURES AGRICOLES : - Changement d'exploitant dans le menu Adresse (ou par courrier) - Relevé des parcelles et des animaux - Données générales - Qualité Paysage - Biodiversité (qualité et réseau) - Protection des eaux et de l'air	- Agate (menu Acorda) Aucun formulaire à retourner
30 janvier au 30 juin 2023	- Mesures fédérales de réduction des produits phyto. : sélection des parcelles concernées par les mesures (selon inscriptions)	- Agate (menu Acorda -> Système de production - Non-recours produits phytos)
30 janvier au 30 avril 2023	Recensement Mesures cantonales - Agriculture et pollinisateurs - Irrigation - Plan Phyto vaudois - Paquet lait - Res0sem	- Agate (menu Acorda -> Liens - projets 77a) - Le recensement agricole doit au préalable être terminé

Plan Phyto Vaudois 2023 (rappel)

Outil d'application de la stratégie cantonale de réduction des risques liés à l'utilisation agricole des produits phytosanitaires, le Plan Phyto Vaudois, actif depuis 2020, met chaque année à jour ses mesures pour correspondre au mieux aux besoins du terrain.

Sur les 16 mesures de 2023, 6 concernent la viticulture. La brochure avec le détail des mesures est disponible sur la [page dédiée](#) sur le site de Prometerre. Vous trouverez également les formulaires de demande d'aide à l'investissement sur cette même page.

NB : la durée d'engagement pour toutes les mesures à la parcelle est d'une année.

Tableau 1: Récapitulatif des mesures du Plan Phyto Vaudois qui concernent la vigne. En jaune les modifications par rapport à 2022 ou les nouvelles mesures.

N°	Mesure	Description et montants
1	Aide à l'investissement pour les outils et machines de désherbage mécanique	Aide à l'investissement pour du matériel de désherbage mécanique neuf selon la liste de machines et outils . 25% du coût de la machine/outil avec un maximum de CHF 6'000.- ou 12'000 CHF selon l'outil
2	Aide à l'investissement pour les places de remplissages/lavage mobiles	Aide à l'investissement pour des places de remplissage/lavage et les systèmes de traitement mobile selon liste agréée. 50% du matériel neuf avec max CHF 5'000.- par exploitation et sur le projet
9	Enherbement des parcelles de vigne non mécanisables	Enherbement sur au moins 50% de la surface des parcelles de vigne présentant un écartement des rangs inférieur à 150 cm et une pente supérieure ou égale à 30% (y compris parcelles en terrasses). CHF 600.-/ ha
10	Substitution des fongicides et insecticides de synthèse en fin de cycle de production de la vigne	A compter du stade développement des baies , utilisation des insecticides et fongicides présents sur la liste d'intrants de l' OBio . CHF 600.-/ ha

11	Aide à l'investissement pour les pulvérisateurs viticoles permettant une application face-par-face ou ayant un flux tangentiel	Aide à l'investissement pour les pulvérisateurs viticoles à flux tangentiels et pulvérisateurs avec panneaux récupérateurs en complément de l'aide fédérale 25% du coût de la machine ou de l'outil avec un maximum de CHF 6'000.- ou CHF 10'000.- selon l'outil
16	Aide à l'investissement pour des équipements de protection individuelle du travailleur	Aide pour l'investissement de masques neufs à ventilation assistée et filtre à charbon actif Prise en charge des masques éligibles à hauteur de 50% et max CHF 1'000.- par exploitation sur la durée du projet

Contributions fédérales au système de production (rappel)



De multiples documents vous permettant d'y voir plus clair ont été réalisés et sont disponibles en ligne sur une [page internet dédiée](#) accessible depuis l'accueil du site de Prométerre.

Une page spécifique regroupant les questions souvent posées à propos des mesures viticoles est également disponible en ligne sur [le site de VITI^{plus}](#).

Index phytosanitaire Agroscope

L'index phytosanitaire 2023 réalisé par Agroscope est maintenant disponible en ligne. Référez-vous aux données de ce document actualisé pour l'utilisation des produits phytosanitaires au cours de la saison à venir.

Il est disponible en ligne sur le site internet d'Agroscope ou directement via ce lien : [Index viticulture 2023](#).

Le guide phytosanitaire pour la viticulture, mis à jour tous les 2 ans, est également disponible pour la période 2023-2024 sur le [site d'Agroscope](#).

Conférences InnoVino

L'évènement qui s'est tenu les 24 et 25 janvier derniers à Savigny a permis aux quelques centaines de producteurs de suivre quatorze conférences sur deux matinées. Les présentations sont maintenant [disponibles en ligne](#), sur le site de Prométerre.

Viticulture et vinification biologiques

Contrôles BIO :

Les contrôles des exploitations biologiques sont en cours actuellement. Les manquements les plus fréquemment observés lors des contrôles BioSuisse concernent la participation aux cours obligatoires de reconversion lorsque l'on choisit BioSuisse (offre complète en ligne sur le [site bioactualites.ch](#)) ou Demeter ainsi que l'absence de [Check-up Biodiversité](#) de BioSuisse. Pensez-y !

Liste des intrants de vinification bio :



Editée par le FiBL, cette liste permet d'identifier rapidement quels intrants (ingrédients, additifs, auxiliaires technologiques, enzymes et micro-organismes) sont autorisés pour les différents labels (bio fédéral, biobourgeon/BioSuisse ou Demeter).

[Liste des intrants pour la vinification \(fibl.org\)](#)

Fertilisation sous forme de pellet :

La période est propice aux apports d'engrais sous forme de pellets et jusqu'à fin mars environ. Contrairement aux engrais minéraux, ces pellets ont besoin de plus de temps et d'humidité pour se déliter et rendre disponibles les éléments nutritifs qu'ils contiennent sous forme organique.

Prochaines séances et formations

Les séances d'informations d'hiver de formation continue organisées par VITI^{plus} auront lieu en février et mars. En plus des informations sur les actualités phytosanitaires, réglementaires et administratives viticoles, deux thématiques seront abordées :

Engrais verts :

Jeudi 23 février 9h30 Arnex-sur-Orbe

Jeudi 23 février 14h00 Bursins

Jeudi 16 mars 9h30 Grandvaux

Jeudi 16 mars 14h00 Saint-Triphon

Porte-greffes et contrainte hydrique :

Lundi 13 mars 9h30 Denens

Lundi 13 mars 14h00 Chardonne

Mercredi 22 mars 9h30 Onnens

Mercredi 22 mars 14h00 Yvorne

Vous trouverez plus d'informations concernant les thématiques et les lieux de rendez-vous sur la page du [site VITI^{plus}.ch](#) dédiée à ces événements.

Offre de cours proposée par Proconseil :

- ➔ [Concevoir son site internet et le réaliser avec Wordpress](#) – le 23 février, à Lausanne. *Quelles informations sont importantes à faire apparaître, comment augmenter sa visibilité et l'animer pour stimuler sa fréquentation ? Mise en pratique avec création de sa page.*

- [Être au point avec mon recensement Acorda](#) – le 1er mars, à Moudon. *Gagnez en autonomie et en assurance pour effectuer votre recensement seul. Découverte des nouveautés de la plateforme et des modifications 2023 concernant les paiements directs.*
- [Introduction à la viticulture biologique](#) – le 7 mars, à Echichens. *Bases pour la reconversion à la viticulture biologique et échanges en direct avec les différents acteurs du canton. Réglementation, entretien du sol, protection, œnologie... Cour obligatoire lors d'une reconversion BioSuisse mais ouvert à tous.*
- [Protection de la vigne en viticulture biologique](#) – le 23 mars, à Marcelin. *Faire le point sur tous les leviers à disposition pour assurer une protection optimale en viticulture biologique : stratégie, matériel, mesures prophylactique, produits phytos et modes d'action...*
- [Biodiversité au vignoble](#) – le 27 mars, à Changins. *Comprendre le potentiel de son parcellaire à l'aide d'un outil de diagnostic, comprendre l'influence de ses pratiques sur la flore de ses parcelles, se familiariser à la notion d'infrastructures écologiques et réfléchir à l'échelle du territoire.*
- [Gestion de l'azote en viticulture biologique](#) – le 5 avril, à Changins. *Comment maîtriser la nutrition azotée de la vigne en bio ? Quels leviers sont à disposition ? Il sera question*

d'enherbement, d'engrais verts, d'engrais organiques avec des experts de Changins et d'Agroscope.

Pour consulter l'entièreté de l'offre de cours et vous y inscrire, rendez-vous sur le [site de Prométerre](#) (rubrique Agenda puis Formations).

Outil d'autocontrôle « bonnes pratiques phytos »



Le nouvel outil d'autocontrôle en ligne d'Agriidea a pour objectif de permettre aux exploitants agricoles d'évaluer leurs connaissances sur les bonnes pratiques en matière de protection des eaux et d'estimer la qualité de leur mise en œuvre dans l'exploitation. Après avoir créé un compte (gratuit), des questionnaires sont disponibles

pour 9 thématiques ou « modules », comme par exemple : le stockage, le nettoyage extérieur, la dérive, etc... Les résultats sont ensuite évalués selon un niveau de risque et les bonnes réponses sont accessibles.

Pour essayer, c'est [par ici](#) ou sur le site des bonnes pratiques agricoles, rubrique « bonnes pratiques ».

Auteurs :

Axel Jaquerod, **Estelle Pouvreau** et **David Rojard**
Philippe Meyer, œnologue cantonal

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Questions en lien avec l'œnologie : philippe.meyer@vd.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.